

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 7 juin 2021** à compter de **19 h 34**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2021
- 4.2 Dépôt et adoption du rapport du maire pour l'année 2020
- 4.3 Demande d'appui du député Alain Rayes - Ligne 988
- 4.4 Élections générales 2021 - Décision concernant le vote par correspondance (mesure spéciale COVID-19)

5. LÉGISLATION

- 5.1 Adoption du règlement 082-2021 modifiant le règlement 071-2020 sur la gestion contractuelle

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1 Nomination du nouvel inspecteur de voirie adjoint
- 6.2 Départ d'un employé temporaire - Aide à la voirie
- 6.3 Confirmation d'embauche d'un aide à la voirie - Poste temporaire saisonnier
- 6.4 Assistance technique d'ingénieurs sur demande pour les dossiers municipaux divers

- 6.5 Remplacement d'un ponceau dans le secteur des 3e et 4e avenues
 - 6.6 Résultats d'appel d'offres - Scellement de fissures 2021
 - 6.7 Suivi concernant l'appel d'offres pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse
 - 6.8 Autorisation de procéder à un appel d'offres public - Rechargement dans le rang 6 au 7
 - 6.9 Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE
 - 6.10 Dépôt des demandes liées à la sécurité routière et la signalisation
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Dépôt du plan d'intervention préliminaire des infrastructures municipales
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 8.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mai 2021
 - 8.2 Développement Gaudreau - Information supplémentaire à fournir au MERN
 - 8.3 Demande de la MRC d'Arthabaska - Habitation pour aînés
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 9.1 Parc Linéaire des Bois-Francis - Acceptation de la subvention dans le cadre de l'installation d'un panneau
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-06-845
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles des élus » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-846
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 3 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-847

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
18 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-848

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
25 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 mai 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2021-06-849

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
DE MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2021 de la

Le 7 juin 2021

municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 12 pages et totalisant un montant de **159 498,57 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **159 498,57 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mai 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-850

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020.

QUE le rapport du maire pour l'année 2020 soit publié dans l'édition de septembre 2021 du bulletin municipal Le Christophien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-851

DEMANDE D'APPUI DU DÉPUTÉ ALAIN RAYES - LIGNE 988

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui du député fédéral de la circonscription Richmond-Arthabaska Alain Rayes concernant la ligne téléphonique 988 ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre des communes a adopté, le 11 décembre 2020, la motion visant à créer au Canada un service d'écoute téléphonique national pour la prévention du suicide accessible au moyen d'un numéro à trois chiffres ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de suicide est alarmant au Canada et cela représente une crise nationale en matière de santé ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre des communes a demandé au gouvernement d'agir immédiatement, en collaboration avec les provinces, pour regrouper tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide en un seul service national accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres faciles à mémoriser (988) ;

Le 7 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE la dernière année a été difficile, que des vies ont été perdues et que l'isolement attribuable à la pandémie a eu des effets dévastateurs sur la santé mentale des Canadiens ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie la demande du député fédéral de la circonscription Richmond-Arthabaska visant à créer la ligne nationale pour la prévention du suicide 988.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-852

ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2021 - DÉCISION CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE (MESURE SPÉCIALE COVID-19)

CONSIDÉRANT QUE des mesures spéciales en lien avec la pandémie COVID-19 ont été mises en place pour les élections générales de novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité **doit** gérer le vote par correspondance pour:

Les électrices et les électeurs domiciliés dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou ceux domiciliés dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* ;

Les électeurs domiciliés incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse ;

Les électeurs domiciliés ou non domiciliés dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ou ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie ou présentent des symptômes de COVID-19 ou ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ou sont en attente d'un résultat de test de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité **peut** permettre, par résolution, le vote par correspondance pour les électeurs domiciliés ou non domiciliés qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la gestion du vote par correspondance pour les électeurs domiciliés ou non domiciliés qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin serait trop complexe à gérer en raison du peu de ressources humaines dont la municipalité dispose ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le vote par correspondance ne soit pas autorisé pour électeurs domiciliés ou non domiciliés qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-853

ADOPTION DU RÈGLEMENT 082-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 071-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE les élus renoncent à la lecture complète du règlement 082-2021 modifiant le règlement 071-2020 puisqu'ils en ont reçu copie dans les délais prévus au *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 mai 2021 concernant ledit règlement 082-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 082-2021 modifiant le règlement 071-2020 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-854

NOMINATION DU NOUVEL INSPECTEUR DE VOIRIE ADJOINT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-842 concernant l'embauche d'un nouvel inspecteur de voirie adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2021-05-842 le nom du candidat ne pouvait pas être mentionné puisque ce dernier n'avait pas informé son employeur actuel de son départ ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat occupera le poste d'inspecteur de voirie adjoint à la municipalité dès le 14 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil confirme et nomme M. Rémy Caouette inspecteur de voirie adjoint.

QUE M. Caouette soit considéré, le cas échéant, comme étant un officier municipal au sens des lois et règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPART D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE - AIDE À LA VOIRIE

La directrice générale informe les membres du conseil que le nouvel employé temporaire qui occupait le poste saisonnier d'aide à la voirie a quitté son poste après une semaine de service. La décision de mettre fin d'emploi a été prise conjointement entre l'employeur et l'employé.

Les motifs ont été mentionnés aux élus en caucus, tenu à huis clos. Toutefois, à des fins de protection d'informations personnelles, les motifs ne seront pas énumérés dans le présent procès-verbal.

2021-06-855

CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN AIDE À LA VOIRIE - POSTE TEMPORAIRE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire embaucher à nouveau un aide à la voirie pour la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a rapidement été trouvé afin de procéder à la tonte des terrains municipaux dans les meilleurs délais ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil confirme l'embauche de M. Julien Paradis au poste temporaire-saisonnier d'aide à la voirie.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente salariale de M. Paradis aux conditions mentionnées aux élus lors du caucus tenu à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-856

ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEURS SUR DEMANDE POUR LES DOSSIERS MUNICIPAUX DIVERS

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'ingénieur à l'emploi de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent que des dossiers de voirie ou d'environnement nécessitent des avis techniques d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de faire préapprouver un budget pour des demandes ponctuelles d'assistance technique d'ingénieurs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil préapprouve un budget de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2021 à la firme Pluritec pour des demandes ponctuelles provenant de l'administration municipale dans le cadre des dossiers divers nécessitant une assistance technique d'ingénieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-857

REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE SECTEUR DES 3E ET 4E AVENUES

CONSIDÉRANT QU'un ponceau devra être remplacé dans le secteur des 3e et 4e avenues dans un délai assez court ;

CONSIDÉRANT QUE les détails techniques du dossier ont été expliqués aux membres du conseil par le maire et la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise les employés responsables de ce dossier à commencer les procédures nécessaires pour le changement du ponceau dans le secteur des 3e et 4e avenues et à engager des dépenses concernant les honoraires professionnels pour les assister dans le montage du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-858

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES - SCCELLEMENT DE FISSURES 2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres # SCA-2021-03 concernant le contrat de scellement des fissures routières pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont déposé leurs offres dans les délais prévus ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants (prix taxes incluses au mètre linéaire):

Permaroute Inc	1,60 \$
Ligne Maska	1,31 \$
Scellements JF Inc.	1,52 \$
Scellement de fissures Sévigny	1,29 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de scellement des fissures routières pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Scellement de fissures Sévigny, au montant de 1,29 \$ le mètre linéaire, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

La directrice générale dépose un courriel, des photos et un vidéo provenant du Groupe Bossé, entreprise ayant soumis le prix le plus bas dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse.

Ces documents apportent des informations supplémentaires concernant un point ajouté au cahier technique du devis d'appel d'offres.

Le conseil prend acte de ces informations et mentionne qu'aucun contrat ne sera octroyé pour le moment puisque la municipalité est toujours en attente d'une réponse du ministre des Finances concernant le règlement d'emprunt relatif à ce projet.

2021-06-859

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC - RECHARGEMENT DANS LE RANG 6 AU 7

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé au conseil un avis technique, ainsi qu'une estimation des coûts dans le cadre du projet de rechargement du rang 6 au 7 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le rechargement du rang 6 au 7 en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PPA-CE

La directrice générale mentionne aux membres du conseil qu'une aide financière de 25 000 \$ provenant du ministère des Transports a été approuvée pour Saint-Christophe d'Arthabaska dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale.

DÉPÔT DES DEMANDES LIÉES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA SIGNALISATION

La directrice générale dépose les demandes reçues des citoyens liées à la sécurité routière et à la signalisation. Une demande concerne la route 161 et redirigée au MTQ puisqu'il s'agit d'une route numérotée de compétence provinciale. La seconde concerne une demande d'ajout de dos d'âne sur le boulevard Bois-Francs Sud. Le conseil mentionne qu'il est opportun d'assurer une présence policière à cet endroit, ainsi que la mise en place du radar de vitesse à l'occasion. Toutefois, l'aménagement de cette localisation n'est pas conçu pour qu'une mise en place de dos d'âne soit optimale. La directrice générale effectuera le suivi auprès de la citoyenne.

DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION PRÉLIMINAIRE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

La directrice générale dépose le plan d'intervention des infrastructures municipales exigé par le programme d'aide financière de la TECQ. Ce plan a été préparé par la firme d'ingénieurs Les Services EXP.

La directrice générale mentionne que le plan serait analysé par les représentants de la municipalité dans les prochaines semaines et serait soumis à nouveau au conseil pour procéder à son adoption officielle.

2021-06-860

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2021

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve le dépôt des 36 permis émis par l'urbaniste en mai 2021 pour un montant total de valeur des travaux de 880 295 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-861

DÉVELOPPEMENT GAUDREAU - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE À FOURNIR AU MERN

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-647 adoptée le 10 août 2020 par laquelle la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska s'était engagée à exploiter et entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales incluant un système de traitement 80 % des MES du futur développement domiciliaire Gaudreau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit confirmer un engagement supplémentaire dans le présent dossier, soit de tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT la lettre adressée au MERN signée par le maire et la directrice générale datée du 13 mai 2021 mentionnant que la municipalité allait effectivement s'engager par résolution à tenir à jour ledit registre exigé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ratifie la lettre du 13 mai 2021 adressée au MERN et signée par le maire et la directrice générale.

QUE la Municipalité s'engage, par la présente résolution, à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales incluant un système de traitement 80 % des MES du futur développement domiciliaire Gaudreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-862

DEMANDE DE LA MRC D'ARTHABASKA - HABITATION POUR AÎNÉS

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mentionne à la MRC d'Arthabaska, qu'à court terme, un support n'est pas nécessaire pour l'établissement d'écobâtiments pour aînés en raison du manque d'espace actuel pour d'éventuelles constructions de ce genre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-863

PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UN PANNEAU

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire des Bois-Francis a confirmé qu'une subvention de 780 \$ était réservée à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'acquisition d'un panneau d'identification de la municipalité en bordure de la piste cyclable ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale à commander le panneau au montant approximatif de **1 080 \$**, taxes en sus, ainsi que les supports nécessaires à son installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice mentionne qu'aucune question n'a été reçue par courriel.

AFFAIRES NOUVELLES DES ÉLUS

Les membres du conseil font un bref résumé des comités ou activités auxquels ils ont participé dans le mois précédant dans le cadre de leur mandat d'élu.

2021-06-864

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.